

Séances des 24 juin, 11 septembre & 16 octobre 2003

Projet d'aménagement des Pléiades et son financement

Deux représentants du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), qui ont participé à plusieurs réunions sur place, décrivent cet immeuble comme un grand bâtiment datant du début du siècle dernier, édifié dans un parc de 5'252 m² ; sa situation est centrale par rapport aux 3 villages de Monnetier, Mornex et Esserts. Il se compose d'un sous-sol mi-enterré, d'un rez-de-chaussée avec de grandes pièces principales et une galerie donnant sur le parc, d'un 1er étage avec une extension dortoir et d'un 2ème étage et de combles. Sa surface au sol est de 350 m².

Le projet d'aménagement prévoit que la mairie occuperait tout le rez-de-chaussée (338 m²) ; la bibliothèque de 110 m² serait soit au 1er étage ou dans une extension côté Nord du rez-de-chaussée ; au 1er étage, on trouverait des équipements publics futurs ou il pourrait être partagé entre extension de bureaux et un appartement ; enfin, les 2ème et 3ème étages seraient aménagés en appartements de type F3 et F4.

Lorsque le Conseil municipal aura validé le projet, un économiste évaluera le coût de la réhabilitation.

Une partie de ces travaux devant être financée par un emprunt, le choix se porte sur l'offre la moins-disante, soit un prêt de Dexia Crédit Local 230'000 € sur 15 ans et 3 mois, au taux de 3.94%.

Sécurisation d'un carrefour

Les travaux d'aménagement suivants seront entrepris afin de réduire la vitesse au carrefour des chemins des Pâquis et des Creux : rétrécissement de la courbe entre les 2 chemins par la pose de plots guides de couleur blanche de 40 cm. de longueur ; mise en voie prioritaire du ch. du Pâquis à l'aide d'un « cédez le passage » sur le ch. des Creux et la pose de 2 panneaux « voie prioritaire » au ch. du Pâquis. Ces travaux, votés par 15 voix pour et 1 abstention, reviendront à 2'590.92 €, contre une estimation de la DDE de 3'702.82 €.

Acquisitions diverses

1. Le changement de matelas et couchettes et l'installation de lits superposés dans les salles de repos des écoles maternelles d'Esserts et de Monnetier coûtera 1'639.40 €.
2. Dans le but de remédier aux dépôts sauvages d'ordures, 2 conteneurs seront posés vers le stade de foot, 1 vers le hangar jouxtant la Mairie, 1 vers le cimetière d'Esserts et 1 à Naz, pour une dépense de 1'355 €.
3. Pour donner suite à la décision de M. l'Inspecteur d'Académie d'ouvrir une classe supplémentaire de maternelle sur la commune, le préau de la Marjolaine sera aménagé moyennant une somme de 3'794.65 € comprenant notamment des tables, des chaises, des bancs, des cloisons et des meubles de rangement.
4. Afin d'assurer l'entretien de la salle polyvalente dans de bonnes conditions, une nouvelle auto-laveuse Nilfisk, 40 litres sans fil sera acquise pour 4'393.20 €, en remplacement de l'ancienne âgée de 18 ans.
5. Acquisition d'un congélateur Liebherr de 421 litres, au prix de 1'309.62 € pour la salle polyvalente.
6. Achat d'un camion IVECO pour 40'161.78 €, moins une reprise de 1'600 €. L'actuel a déjà 13 ans.

Travaux d'entretien

1. Mise aux normes de sécurité du coffret électrique de la chapelle d'Esserts pour 2'026.32 € .
2. Enfouissement du réseau câblé TDF et des raccordements au réseau câblé France Telecom aux chemins de l'Eglise et de la Croix Verte à Esserts pour un montant total de 9'511.97 €.
3. Rénovation de l'abri-bus/toilettes situé face au magasin Casino à Mornex, qui a été endommagé par un véhicule, pour un coût de 4'055.00 € .
4. Réfection des extérieurs de la salle polyvalente, notamment des avant-toits, des façades et des boiseries (salle + vestiaire), des parties métalliques, etc., soit une dépense de 21'032.00 €.
5. Installation de stores «banne» dans les 2 appartements de l'école d'Esserts au prix de 1'920.10 € .
6. Remplacement des portes et pose d'une barre de protection dans les toilettes publiques de la place de l'Eglise à Monnetier pour 1'660.05 € .
7. Drainage du poste E.D.F. à Esserts pour un coût de 2'071.28 € .

Décisions diverses

1. Afin de permettre le stationnement de véhicules le long du chemin de la Gare, vente d'une surface d'environ 200 m2 de la parcelle No. A282 à M. Saur, au prix de 10 € le m2, tous les frais (géomètre, notaire et aménagement de cette plateforme) étant à la charge de l'acheteur.
2. Le bilan financier de l'exercice 2002-2003 de l'association Tourisme et Loisirs présente un solde négatif de 1'923.92 €, que le Conseil suggère de couvrir par une subvention exceptionnelle de 2'000 €. 11 conseillers approuvent cette proposition, 1 s'abstient et 6 votent contre, parce qu'ils étaient prêts à verser la somme de 2'500 € demandée par le président de l'association.
3. Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle sur la commune, ils est décidé de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet en remplacement de celui à temps partiel voté le 22.11.2001.
4. Lors des fortes pluies de l'automne 2002, la rupture d'une canalisation d'eaux pluviales sur le chemin de la Fruitière à Monnetier avait entraîné des dégâts chez un particulier, M. Poupard. L'assurance de la commune lui a remboursé les frais avancés, laissant une franchise de 425 €, que le conseil accepte de régler.
5. Suite à une fuite d'eau, le Conseil accepte de rembourser 79.15 € (soit 30 m3) à une locataire de la cure d'Esserts.
6. 57 m2 de terrain à 3 € le m2 seront vendus à EDF au lieudit « Sur la Petite Gorge », afin de sécuriser un pylône. n